

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2007015

Signataire : FG/SD

OBJET : 1 à 19 Chemin des Prés Clos : acquisition d'un terrain cadastré AH n° 107 et 110 et AE n° 131 et 132.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme,

Vu le permis de construire n° 09300105A0050 délivré le 24 mars 2006 à la SCI DES PRES CLOS,

Vu le courrier de la SCI DES PRES CLOS en date du 13 novembre 2007,

Vu la lettre de la Ville d'Aubervilliers du 19 novembre 2007,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 11 décembre 2007,

Considérant l'intérêt à acquérir les parcelles AH n° 107 et 110 et AE n° 131 et 132 dans le cadre de l'emplacement réservé communal n° 53 pour l'élargissement du chemin des Prés Clos,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et les "Verts" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

DELIBERE :

Article 1 : Décide d'acquérir les parcelles AH n° 107 et 110 et AE n° 131 et 132 situées 1 à 19 Chemin des Prés Clos à Aubervilliers, appartenant à la SCI DES PRES CLOS.

Article 2 : L'acquisition s'effectuera à titre gratuit.

Article 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2112-824.

Le Maire